

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	N° d'ordre 25034
---	---	---

Séance du : 1^{er} octobre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le premier octobre à 18h, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 24 septembre 2025.

MEMBRES PRÉSENTS					
Emmanuelle MENARD	☐	Stéphanie FILLON	☐	Alain MIGEON	☒
Pascale FERCHAUD	☒	Anne ROUX	☒	Francis CARCAUD	☒
Véronique VILLEMONTAIX	☐	Anita BRIFFE	☐	Josiane BOISSONNOT	☒
Sandra CAILTON	☐	Etienne GOBIN	☒	Thérèse-Marie MERCERON	☒
Alain ROBIN	☒	Nicole RENAUD	☒	Marie-Christine GARON	☒
Yannick CHARRIER	☒	Jean-Luc GARREAU	☒		☐
POUVOIRS					
Madame Véronique VILLEMONTAIX donne son pouvoir à Monsieur Alain ROBIN.					

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine GARON.

FINANCES

Décision Modificative n° 1 budget pôle logement

Par courrier du 20 juin 2025, reçu dans les services le 25 juin 2025, les services de la DREETS ont notifié au CCAS le montant de la DGF 2025.

L'attribution de la DGF 2025 est d'un montant de 237 251.25 € soit une augmentation de 9 902.40 € par rapport à l'année 2024 (+ 4.35 %).

Néanmoins le montant de la DGF 2025 est inférieur de 17 831.75 € au montant qui avait été voté dans le budget prévisionnel 2025.

Il convient donc d'ajuster le montant des crédits inscrits en recette au compte 73212 DGF afin de valider un budget exécutoire conforme à l'attribution de la DGF attribuée.

Ce budget exécutoire doit être adressé à la DREETS dans un délai d'un mois.

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **15 OCT. 2025**

Il est proposé les virements de crédits suivants :

- Crédits diminués recettes 73212 DGF : - 17 831.75 €
- Crédits diminués dépenses 60612 Energies : - 5 931.75 €
- Crédits diminués dépenses 6132 Loyer : - 1 000 €
- Crédits diminués dépenses 61321 Loyer des bureaux : - 600 €
- Crédits diminués dépenses 6215 Personnel affecté à l'établissement : - 5 000 €
- Crédits diminués dépenses 6281 Prestation de blanchissage : - 2 600 €
- Crédits diminués dépenses 62118 Prestation nettoyage atout services : - 2 700 €

✍

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les virements de crédits tels que détaillés ci-dessus.

La Vice-Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,


Pascale FERCHAUD

La Secrétaire de séance,


Marie-Christine GARON